



**PREFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*)
Jean-Claude Tempier - CEN-PACA

PLAN NATIONAL D'ACTIONS

en faveur de

l'Aigle de Bonelli en Occitanie

L'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) est un rapace de taille moyenne des climats semi-arides. Il est présent, en France, comme en Europe, sur le pourtour méditerranéen. En déclin pendant toute la seconde moitié du XX^e siècle sur l'ensemble de son aire de répartition, sa population connaît une récente croissance, lente mais régulière: 47 couples sont identifiés en 2023, soit un doublement depuis 20 ans.

Depuis les initiatives locales de conservation des années 1970 jusqu'aux trois plans nationaux d'actions successifs (1999-2004, 2005-2009, 2014-2023), la connaissance de l'espèce s'est beaucoup améliorée. De nombreux suivis télémétriques sont en cours d'exploitation. Ils ont déjà permis de préciser la cartographie des domaines vitaux à préserver. Les actions de conservation et de lutte contre les menaces se sont structurées. Le suivi exhaustif de la population française d'Aigle de Bonelli, avec plus de 30 ans de baguage systématique des poussins, a permis de mieux connaître les facteurs majeurs influençant son évolution. De nombreuses actions sont menées grâce à

1 - Arrêté oiseaux du 29/10/2009.

2 - Directive oiseaux du 2 avril 1979 modifiée le 30 novembre 2009.

3 - Liste rouge nationale de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Infos clés

*En France:
Protégé¹*

*Concerné par
la Directive
oiseaux²*

*Statut UICN³:
En danger*

*En europe:
En danger*

**LE 2014
PNA 2023**

47 couples en France en 2022
dont **18** en Occitanie

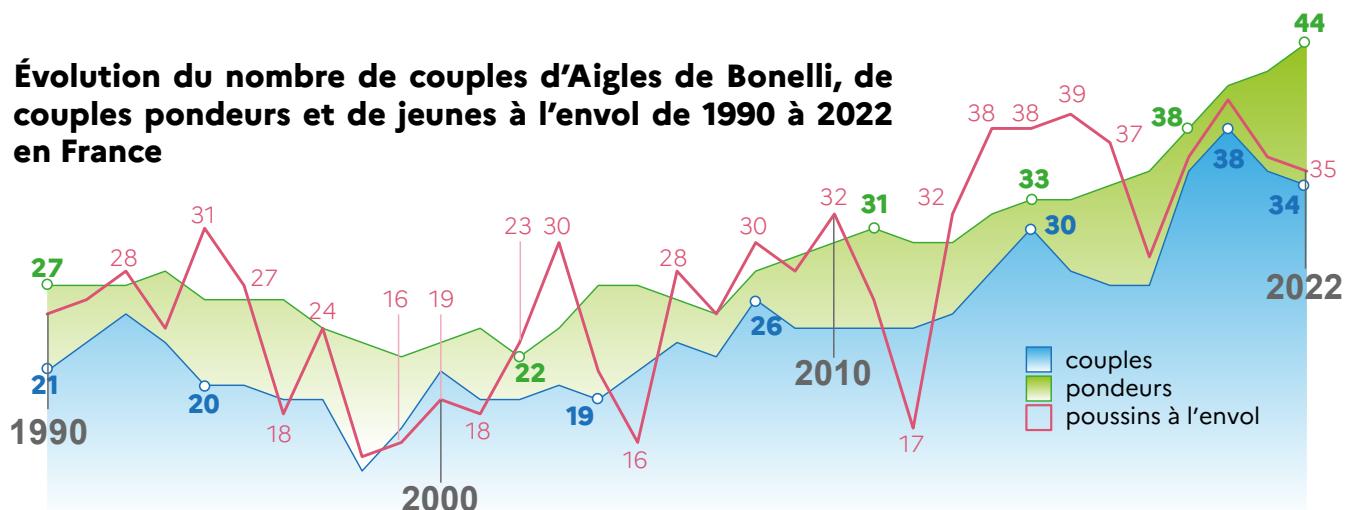
26 jeunes à l'envol en France en 2022
dont **12** en Occitanie

la mobilisation d'un réseau d'acteurs: services de l'État, établissements publics, collectivités, associations, observateurs. La population française d'Aigle de Bonelli reste néanmoins fragile et sa conservation nécessite la poursuivre des efforts engagés.

La population française a connu un fort déclin des années 1960 au début 2000. A partir de 1990, la mise en place du programme de baguage et d'un suivi organisé de tous les sites occupés a permis de mieux comprendre leurs caractéristiques démographiques ainsi que

leur évolution dans le temps. L'amélioration constatée dans les 20 dernières années résulte de l'action prioritaire de réduction des causes de mortalité anthropiques, qui se traduit par une augmentation des taux de survie tant chez les jeunes oiseaux que les adultes. La neutralisation des lignes électriques dangereuses, qui constitue la 1ère cause de mortalité chez l'espèce, est réalisée dans le cadre d'un partenariat actif avec les compagnies électriques nationales ou locales.

Évolution du nombre de couples d'Aigles de Bonelli, de couples pondeurs et de jeunes à l'envol de 1990 à 2022 en France



Eléments Financiers

Sur un budget annuel de 200 à 300 K€/an (hors mesures de neutralisation de lignes électriques effectuées sur budget propre des compagnies : plus de 2 millions d'€ dépensés entre RTE et ENEDIS) pour le PNA 2014-2023, le budget annuel d'animation mis à disposition par la DREAL Occitanie (50-60 K€) et les 2 DREAL associées (PACA-AURA) (30-40 K€ en plus) est de près de 50 % par an. Des financements complémentaires de collectivités interviennent aussi ainsi que d'autres financement : Natura 2000, LIFE, etc... mobilisés pour les équipements télémé-

triques et l'analyse de leurs résultats ainsi que la réalisation d'un film moyen métrage. La part la plus importante du suivi des effectifs et de la reproduction des couples est assurée par les associations partenaires du PNA.

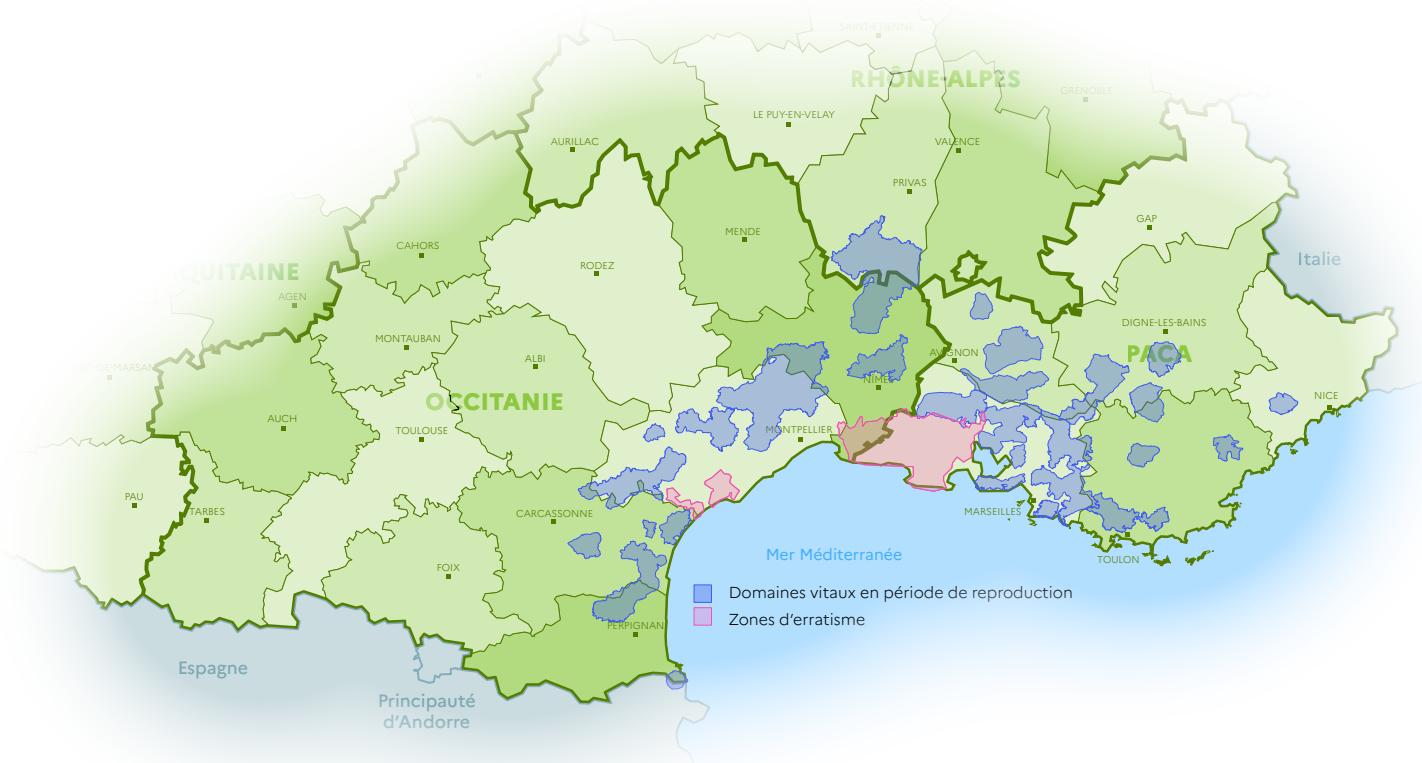
PRINCIPALES ACTIONS

PRINCIPALES MENACES

- **Électrocution et percussion avec les lignes moyenne et haute tension.**
- **Perte d'habitat liée aux aménagement urbain, aux infrastructures et aux équipements.**
- **Persécution: tirs, empoisonnement.**

- **Réduire et prévenir les facteurs anthropiques de mortalité**
- **Préserver, restaurer et améliorer ses habitats**
- **Mieux surveiller l'espèce, limiter les dérangements**
- **Développer la connaissance pour mieux gérer et mieux préserver la population française de cette espèce**
- **Faire connaître cet aigle et la valeur patrimoniale de son habitat**
- **Mieux coordonner sa protection, notamment à l'échelle internationale.**

Domaines vitaux et zones d'erratisme¹ où se concentrent les aigles immatures



1 - Après avoir quitté le territoire de leurs parents, les jeunes Aigles de Bonelli ne se fixent pas pendant plusieurs années. Ils effectuent des déplacements en tous sens sur des distances plus ou moins longues (les extrêmes vont du Danemark au Maroc pour les rapaces français géolocalisés). Les zones roses marquent les territoires attractifs français qu'ils fréquentent régulièrement.